

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 75 (1961)

Artikel: Les preuves de noblesse de Claude de Franchet d'Estavayer
Autor: Genevoy, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les preuves de noblesse de Claude de Franchet d'Estavayer

par ROBERT GENEVOY

Le tableau d'ascendance de MATHIEU DE FRANCHET D'ESTAVAYER, reproduit ci-après (Pl. 1), est extrait du dossier des preuves de noblesse fournies par son fils CLAUDE à l'appui de sa demande d'admission parmi les chanoines de la Royale Abbaye de Saint-Claude, dans le Haut-Jura ¹⁾. Après avoir justifié des 16 quartiers exigés, le postulant fut reçu, le 30 novembre 1719 dans ce chapitre ²⁾, où était représentée la fleur de la noblesse comtoise et des provinces voisines.

La famille FRANCHET, l'une des plus représentatives de l'industrielle bourgeoisie pontissalienne, accéda à la noblesse en la personne de CLAUDE FRANCHET qui obtint des lettres-patentes de l'empereur Charles-Quint, datées du 14 novembre 1551, l'anoblissant ainsi que sa postérité, et lui concédant les armoiries ainsi décrites: *Une tête de cheval coupée d'argent, adextrée, lampassée de gueules, dans un champ d'azur, avec un casque ouvert et une tête de cheval d'azur pour cimier, l'écu entouré de lambrequins de couleur d'azur et d'argent.*

Après avoir acquis de grands biens, notamment dans le Comté de Neuchâtel grâce aux conseils avisés de son beau-frère CLAUDE BAILLODS, châtelain du Vau-travers, CLAUDE FRANCHET décéda en janvier 1565, ayant donné à son épouse ANNE GRENIER (fille de noble NICOLAS GRENIER, citoyen de Besançon, et d'ANTOINETTE DE LA PERRIÈRE) 14 enfants dont l'aîné, JACQUES, docteur ès droits, mayor de Pontarlier, épousa SUZANNE COLIN (fille de noble homme HENRY COLIN, seigneur d'Arçon, et de MARGUERITE DE CHASSEY). Cet HENRY COLIN avait, lui aussi, été anobli ainsi que sa postérité, par lettres de Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, datées du mois d'août 1516.

L'un des quatre enfants de JACQUES FRANCHET, GUILLAUME, docteur ès droits, prit pour femme SUZANNE D'ESTAVAYER (fille de FRANÇOIS D'ESTAVAYER, gentilhomme et coseigneur dudit lieu, et de CHARLOTTE DU FRESNOIS DIT MARTIN), qui lui donna quatre enfants dont HENRY, écuyer, mayor de Pontarlier, marié à ANNE-MARIE VALLIER (fille de FRANÇOIS et de MARGUERITE D'ESTAVAYER), laquelle mourut à Pontarlier le 7 mai 1672, ayant eu de son mari au moins six enfants.

L'un d'eux, MATHIEU, écuyer, mayor de Pontarlier, capitaine d'infanterie pour le roi d'Espagne dans ses Pays-Bas, contracta alliance, en 1663, avec LOUISE FRANCHET, sa parente éloignée (fille de CLAUDE, seigneur d'Osse, et d'ELÉONORE DE MANDRE), puis, devenu veuf, avec PERRONE-FRANÇOISE DE RAINCOURT (fille de JEAN, chevalier, seigneur de Leugney, etc..., et d'ANNE-MARCELINE DU TARTRE), en 1673.

MATHIEU DE FRANCHET D'ESTAVAYER, ainsi qu'il se qualifie pompeusement dans les actes, en écartelant ses armes de celles d'Estavayer, fut reçu dans la confrérie franc-comtoise des chevaliers de Saint-Georges, sur présentation d'un important

¹⁾ Bibl. nat. à Paris, Nouv. acquis. franç., ms. 8823 (Franchet), ms. 8834 (Vallier).

²⁾ Id., Clairambault, ms. 1318, p. 28.

dossier destiné à prouver les quatre quartiers prévus par les statuts de cette noble compagnie. C'est ce dossier qu'utilisera à son tour son fils du 2^e lit, CLAUDE, le futur chanoine de Saint-Claude.

Parmi la quarantaine de titres produits, qui intéressent les ancêtres paternels et maternels du postulant, leurs parents et alliés, on peut citer les suivants auxquels le tableau généalogique sert d'illustration :

1. Contrat de mariage de JACQUES FRANCHET (d'azur à la tête de cheval d'argent), fils de CLAUDE et d'ANNE GRENIER (d'argent à trois chapeaux de sable à l'antique, un et deux), avec SUZANNE COLIN (de gueules à la bande d'argent accompagnée d'une étoile de même en chef), fille de HENRY, seigneur d'Arçon, Chaffois, etc..., et de MARGUERITE DE CHASSEY (d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux étoiles de même, l'une en chef, l'autre en pointe), reçu de GUILLAUME GUICHARD, de Pontarlier, notaire, le 24 juillet 1555.

2. Contrat de mariage de GUILLAUME FRANCHET, fils de JACQUES et de SUZANNE COLIN, avec SUZANNE D'ESTAVAYER (d'or, à trois pals de gueules, à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueules), fille de FRANÇOIS, gentilhomme et coseigneur dudit Estavayer, et de CHARLOTTE DU FRESNOIS DIT MARTIN (écartelé, aux 1 et 4, d'or à la fleur de lys de sable, qui est DU FRESNOIS, aux 2 et 3, d'or au sautoir de sable, qui est MARTIN), reçu de A. BAUD, notaire à Estavayer, le 29 janvier 1601.

3. Contrat de mariage d'HENRY FRANCHET, fils de GUILLAUME et de SUZANNE D'ESTAVAYER, avec ANNE-MARIE VALLIER (d'azur à la croix de Saint-Maurice d'or), fille de FRANÇOIS et de MARGUERITE D'ESTAVAYER, reçu de F. VERDONNET, notaire et greffier de la baronnie de Vautravers, le 24 août 1625.

4. Contrat de mariage de FRANÇOIS VALLIER, fils de PIERRE, écuyer, lieutenant-général et gouverneur des Comtés de Neuchâtel et Valangin, et d'ELISABETH D'AFFRY (chevronné de sable et d'argent de six pièces), avec MARGUERITE D'ESTAVAYER, fille de PHILIPPE et de BARBE DE DIESBACH (de sable à la bande vivrée d'or accompagnée de deux lions du même), reçu de C. et FR. CHASNEY, notaires à Estavayer, le 7 juin 1592.

5. Contrat de mariage de PIERRE VALLIER (le tableau indique qu'il est fils de PIERRE et d'ANNE DE GLÉRESSE (d'argent à trois trèfles tigés de sinople poussant sur un mont de trois coupeaux de gueules), bien que ses père et mère ne soient pas mentionnés dans l'analyse de l'acte, dont la copie manque ³), assisté de JACQUES, son frère, et de RUDOLF et VINCENT DE GLÉRESSE, avec ELISABETH D'AFFRY, fille de FRANÇOIS, bourgmestre et conseiller de Fribourg, en date du 22 novembre 1552.

6. Certificat du Conseil de Fribourg, attestant qu'ELISABETH D'AFFRY était fille de FRANÇOIS et d'ELISABETH DE CLÉRY (taillé d'or et de gueules, au sanglier issant de sable dans le chef), en date du 31 mars 1667.

7. Certificat du même Conseil attestant que BARBE DE DIESBACH était fille de GEORGES, baron de Grandcour, et de MARGUERITE WERLY (d'azur à deux vaches d'or), en date du 15 février 1667.

8. Certificat du Conseil de Berne attestant l'ancienneté de la noblesse de la famille de VUIPPENS (d'or à trois pals de gueules) et l'alliance qu'elle a eue avec celle d'ESTAVAYER, en date de 1665.

³) Cette alliance Vallier-de Gléresse paraît fantaisiste. Pierre Vallier est toujours indiqué dans les généalogies comme étant fils de Pierre Vallier, de Cressier, et de Marie Odet, de Fribourg; par contre sa sœur Isabelle et sa cousine Pernette Vallier étaient femmes des frères Pierre et Rodolphe de Gléresse.

9. Certificat de la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie attestant l'ancienneté de la noblesse de la famille du FRESNOIS DIT MARTIN, seigneur d'Ezery et de Chuyt, en la province de Faucigny, au duché de Savoie, en date du 24 novembre 1665 ⁴).

Mentionnons, à titre de complément, une quatrième alliance suisse par un autre MATHIEU FRANCHET qui devint seigneur de Prahins, Orzens, etc..., au Pays de Vaud, par son mariage, vers 1590, avec MARIE FERLIN, fille de JEAN, seigneur desdits lieux. En avril 1601, il fit don d'un vitrail à ses armes pour embellir la nouvelle maison de ville d'Yverdon ⁵).

Ces alliances BAILLODS, ESTAVAYER, VALLIER et FERLIN, ainsi qu'une tradition domestique suivant laquelle les FRANCHET descendaient de coseigneurs de Pont-en-Ogoz, dans le canton de Fribourg, nommés FRANCEIS, FRANCEY, FRANÇOIS, etc..., et cités dans les chartes de l'abbaye d'Hauterive, furent invoquées en 1796 par CLAUDE-IGNACE-FRANÇOIS-XAVIER-ALEXIS DE FRANCHET DE RANS, évêque auxiliaire ou suffragant du siège métropolitain de Besançon, alors qu'émigré à Soleure pour fuir la persécution révolutionnaire, il s'efforçait de faire reconnaître l'origine suisse de sa famille afin de faire échec au décret du sénat de Soleure renvoyant tous les Français réfugiés dans son canton ⁶). Cette tentative n'obtint d'ailleurs aucun succès et le prélat dut rentrer en Franche-Comté.

Pour terminer, indiquons que le père du précédent, CHARLES-IGNACE-ESPRIT, conseiller au Parlement de Besançon, avait obtenu du roi Louis XV des lettres-patentes datées d'août 1745 au camp de Mélis, lui conférant le titre de marquis DE FRANCHET DE RANS ⁷), du nom d'une de ses terres, siège du château de famille.

Son arrière petite-fille, PHILIPPINE-MARIE-ALIX, fille de CHARLES-JOSEPH, marquis de FRANCHET DE RANS, chevalier de Malte, de Saint-Georges et de Saint-Louis, et de BÉNIGNE-JOSÉPHINE-AGLAE, marquise de SAINT-BELIN MALAIN, épousa, en 1848, CHARLES-JOSEPH-FERDINAND, comte DE JOUFFROY D'ABBANS, député du Doubs. C'était la dernière du nom.

⁴) Généalogie dans Foras, Armorial de Savoie, III, Martin du Fresnoy.

⁵) Registre du Conseil d'Yverdon, 3 avril 1601.

⁶) Arch. du Doubs, à Besançon, E. 3890.

⁷) Id., B. 629, 1047.